



COLLECTE ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

MISE EN CONTEXTE

Chaque année, les municipalités du Grand Montréal collectent près de 800 000 tonnes de matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires). À cela s'ajoutent près de 400 000 tonnes de boues résiduaires municipales et les quantités de résidus agroalimentaires et d'autres matières organiques produites par les industries, commerces et institutions (ICI), pour lesquelles aucune donnée précise n'est disponible mais que nous estimons à 500 000 tonnes.

À l'exception des boues résiduaires municipales et des quantités produites par les moyennes et grandes entreprises du secteur agroalimentaire, les municipalités gèrent un peu moins de 700 000 tonnes par an de matières organiques contenues dans les ordures ménagères et près de 100 000 tonnes de résidus verts et de résidus alimentaires qui sont dirigées vers la valorisation organique, essentiellement par compostage.

LA CROISSANCE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Le gouvernement ayant annoncé son désir de bannir l'élimination des matières organiques, les municipalités locales et régionales doivent tout mettre en œuvre pour tendre vers cet objectif, notamment en offrant à la population des services de récupération adéquats et performants. Des collectes saisonnières de résidus verts porte-à-porte sont déjà implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Un réseau d'écocentres permet déjà à 93,5 % de la population d'aller se départir de ses résidus verts. Le grand défi consiste maintenant à implanter la récupération des résidus alimentaires. S'assurer que la population participe assidûment représente de plus un important défi d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Bien que prévue au PMGMR 2006-2011, la collecte des résidus alimentaires a tardé à être implantée. Malgré l'absence d'installations de traitement sur le territoire, plusieurs municipalités ont déjà implanté la collecte des résidus alimentaires.

**Récupération des résidus alimentaires sur le territoire de la Communauté
Métropolitaine de Montréal (au 31 décembre 2014)**

Secteurs	Municipalités locales, arrondissements, quartiers	Début	Unités d'occupation desservies	Collecte des RA et des RV
Montréal	Côte Saint-Luc	2008	5 000 unités	Séparée
	Pointe-Claire	2008	6 000 unités	Combinée
	Westmount	2008	4 662 unités	Séparée
	Plateau Mont-Royal	2008	5 350 unités	Séparée
	Rosemont–La Petite-Patrie	2010	53 226 unités	Séparée
	Verdun	2011	5 300 unités	Séparée
	Dorval	2011	4 846 unités	Combinée
	Dollard-Des Ormeaux	2012	12 966 unités	Combinée
	Kirkland	2012	6 200 unités	Combinée
	Outremont	2012	1 922 unités	Séparée
	Sud-Ouest	2013	14 000 unités	Séparée
	Villeray–Saint-Michel–Parc Extension	2013	8 020 unités	Séparée
	Sainte-Anne-de-Bellevue	2013	1 585 unités	Combinée
	Senneville	2013	364 unités	Combinée
	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2014	3 225 unités	Séparée
	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2014	5 000 unités	Séparée
	Montréal-Ouest	2014	1 976 unités	Combinée
Mont-Royal	2014	500 unités	Combinée	
Longueuil	Aucun territoire		aucune unité	
Laval	Champfleury et Val-des-Arbres	1996	6 750 unités	Combinée
Couronne Nord	Saint-Sulpice	2008	1 512 unités	Combinée
	Charlemagne	2008	3 129 unités	Combinée
	Saint-Placide	2008	720 unités	Combinée
	Terrebonne	2013	1 050 unités	Combinée
Couronne Sud	Saint-Mathieu	2008	876 unités	Combinée
	Saint-Isidore	2008	1 020 unités	Combinée
Total (CMM)	26 municipalités locales, arrondissements, quartiers		155 199 unités desservies	

RA et RV : Résidus alimentaires et résidus verts

Source : CMM 2015

De 81 775 en décembre 2012, le nombre d'unités desservies a donc presque doublé. Les unités desservies sont essentiellement des unifamiliales et des habitations de huit logements et moins. Rappelons que le territoire d'application du PMGMR comporte près 1,7 million d'unités résidentielles.

Au 31 décembre 2014, environ 90 % des unités desservies par une collecte porte-à-porte de résidus alimentaires sont incluses dans l'agglomération de Montréal. La tendance générale semble être à la collecte combinée des résidus alimentaires et des résidus verts.

INSTALLATIONS PROJÉTÉES DE BIOMÉTHANISATION ET DE COMPOSTAGE

L'implantation de nouvelles installations de biométhanisation et de compostage est prévue par les municipalités du Grand Montréal. Ces installations sont principalement destinées à traiter les matières résiduelles produites par les résidences (résidus alimentaires, résidus verts et autres résidus assimilables).

Planification des projets de biométhanisation et de compostage du Grand Montréal

Secteur	Nombre d'installations	Tonnage prévu et provenance	Valeur totale (M\$)	Contribution (M\$)		Échéance prévue
				Québec	Ottawa	
Montréal	2 Biométhanisation 2 Compostage 1 Prétraitement	224 000 tonnes résidentiel	215,5 M\$	68,5 M\$	67,1 M\$	2019-2022
Laval	1 Biométhanisation + Compostage	90 000 tonnes résidentiel ICI boues municipales	123 M\$	35,0 M\$	30,6 M\$	2019
Longueuil	1 Biométhanisation + Compostage	70 000 tonnes résidentiel ICI	85 M\$	23,2 M\$	21,5 M\$	2018
Couronne Sud	2 Biométhanisation + Compostage	122 000 tonnes résidentiel ICI	97 M\$	31,5 M\$	27,7 M\$	2016-2017
Couronne Nord	Aucune	-	-	-	-	-
TOTAL	9	506 000 tonnes	520,5 M\$	158,2 M\$	146,9 M\$	

D'autres installations pourraient également être implantées par des entreprises offrant des services de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Grand Montréal, notamment pour desservir les grandes entreprises du secteur agroalimentaire, de la distribution alimentaire, de la restauration ou autre, dont les résidus sont plus importants, souvent plus homogènes et en quantités plus constantes. D'autres installations à usage spécifique, telles des régies d'assainissement des eaux usées, traiteraient leurs boues d'épuration sur place.

DES MARCHÉS INCERTAINS À APPRIVOISER

Dans un contexte où les installations projetées devraient produire annuellement 265 000 tonnes de compost, la Communauté a mandaté SOLINOV pour apprécier le potentiel de valorisation de ces composts en milieu agricole et horticole. Il en ressort plusieurs constats intéressants, dont le fait que tout le volume annuel produit pourrait techniquement être utilisé sur les sols cultivés à des fins agricoles de la Communauté qui compose, rappelons-le, 58 % du territoire du Grand Montréal évidemment concentrés en couronnes. Toutefois, cette utilisation doit franchir certains obstacles souvent liés à des perceptions négatives. L'étude propose une approche de pénétration progressive du marché horticole puis agricole et conclue qu'une démarche structurante devra être mise en œuvre à l'échelle métropolitaine, accompagnée de projets de démonstration à grandeur réelle rigoureusement suivis et largement diffusés.

Par ailleurs, de nombreuses municipalités du Grand Montréal ont pris l'habitude de redistribuer à leurs résidants une partie du compost produit à partir des résidus organiques collectés. Ceci appuie les efforts de sensibilisation auprès de la population. De plus, bon nombre de gestionnaires locaux utilisent également une partie du compost produit pour les besoins d'aménagement horticole et d'entretien des espaces publics.

AILLEURS AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

En août 2014, il y aurait, selon Recyc-Québec, plus d'une centaine de municipalités locales et régionales où la collecte des résidus alimentaires était implantée, en totalité ou en partie. Parmi les plus importantes d'entre elles, notons Gatineau, Sherbrooke et Lévis. Les deux premières offrent la collecte sur l'ensemble de leur territoire, à toutes les habitations résidentielles de huit logements et moins. À Gatineau s'ajoutent les habitations multifamiliales désireuses de participer à l'effort de récupération. Lévis se distingue en l'offrant à toutes les résidences, incluant les multifamiliales ainsi que les commerces et institutions dont la collecte est de la sous gestion municipale. À Gatineau et à Sherbrooke, les résidus collectés sont traités sur un site de compostage situé à l'extérieur de leur territoire. À Lévis, ils sont traités par un site de compostage situé à l'intérieur du périmètre de la ville.

En Ontario, la collecte des résidus alimentaires est plus répandue qu'au Québec. Selon Waste Diversion Ontario, responsable de la collecte des données auprès des municipalités, en 2013 plus de 3,1 millions de foyers étaient desservis par une collecte des résidus alimentaires, le plus souvent combinée avec des résidus verts. Toronto, dont la moitié du parc immobilier résidentiel est constituée d'habitations multifamiliales, offre un service de collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble de son territoire. Toronto a opté pour la biométhanisation en digesteurs et le compostage du digestat par andainage. Le choix de la biométhanisation était motivé par trois raisons : la réduction de l'empreinte au sol requise pour les installations, la facilité de gestion des odeurs et la capacité à traiter des matières collectées au moyen de sacs de plastique. Ottawa quant à elle, collectait en 2013 environ 85 000 tonnes de matières organiques, essentiellement en collecte combinée des résidus verts et des résidus alimentaires pour les traiter dans un centre de compostage en bâtiment fermé avec traitement des odeurs.

En Colombie-Britannique, le Grand Vancouver s'est doté d'un plan pour devenir la ville la plus verte du monde. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les résidus alimentaires y sont frappés d'un bannissement à l'élimination. Ce bannissement, dont l'imputabilité repose sur les installations du Metro Vancouver, sera implanté progressivement jusqu'à s'étendre à tous les générateurs de résidus alimentaires. À ce moment-ci, environ 95 % des résidences unifamiliales du Metro Vancouver sont desservies par une collecte des résidus alimentaires. Les résidus collectés sont traités par compostage.

San Francisco est une pionnière de la collecte et de la mise en valeur des résidus alimentaires. Inscrit à l'intérieur de son programme Zero Waste, elle impose également un bannissement de l'élimination des résidus alimentaires. Une mesure qui affecte également les institutions et les entreprises du secteur agroalimentaire, de la distribution alimentaire et de la restauration. Sauf pour les résidus industriels et commerciaux qui sont traités par digestion anaérobie, tous les résidus collectés sont traités par compostage dans le cadre d'un plan qui met à contribution les entreprises viticoles californiennes.

En Europe, où la digestion anaérobie est beaucoup plus présente, et ce depuis plus longtemps, la biométhanisation est une voie fréquemment privilégiée pour traiter les résidus collectés. La lutte au gaspillage alimentaire « de la ferme à la fourchette » et son lien avec la promotion de l'économie circulaire « de la ferme à la fourchette à la ferme » incluent également le détournement des surplus et des déclassés vers des banques alimentaires.

Source :

SOLINOV, Étude de mise en marché en milieu agricole des produits des installations de traitement des matières organiques, CMM, 2011.